



Justification

Sur l'attribution de l'Etiquette environnementale UE I peintures pour parois intérieures

Produit testé: BEECK Gipsgrund

Caractérisation du produit: Peintures organo-silicatées

Catégorie du produit (selon le règlement Etiquette environnementale)



Fabricant / Fournisseur : Thymos AG

Date d'émission de justification : 06.06.16

Caractéristiques de produit

- Exempte d'aromate oui ☒ non ☐
- Exempte de conservateurs du film oui ☒ non ☐
- Liberté d'étiquetage selon la législation suisse en vigueur sur les produits chimiques oui ☒ non ☐
- Pauvre en composés organiques volatiles (COV) oui ☒ non ☐
- Exempte de composés organiques volatils et semi-volatils (COV et COSV) oui ☒ non ☐
- Exempte de substances sensibilisantes, menaçant gravement l'environnement et CMR oui ☒ non ☐
- Composée à plus de 95 % de matières premières renouvelables oui ☒ non ☐
-
- Classe de résistance au frottement à l'état humide 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ pas r. ☒
- Classe du rapport de contraste 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ pas r. ☒

Résultats des tests

Le produit répond aux exigences d'attribution de l'Etiquette environnementale pour peintures murales d'intérieur. Vous trouverez des plus amples informations sur l'Etiquette environnementale sur le site www.stiftungfarbe.org.

Le certificat est valable uniquement si le produit testé est répertorié sur le site www.stiftungfarbe.org et si le fabricant/fournisseur participe au programme de l'Etiquette environnementale de la Fondation Suisse Couleur. Il est interdit au titulaire du certificat de le transmettre à des tiers.

Attention: tout abus entraînera des poursuites pénales.

Le certificat perd sa validité si les composants du produit testé font l'objet de modifications et des nouveaux tests doivent alors être réalisés.

Winterthur, 06.06.2016

Signature Fondation Suisse Couleur

Signature Secrétariat technique